

LE CODE DE LA RUE



RESPECTONS LE CODE DE LA RUE

Le code de la rue, c'est un code du bon sens. Il regroupe un certain nombre de règles de "bien vivre ensemble" dans l'intérêt de tous. Des gestes simples, gratuits, qui s'ils sont répétés quotidiennement permettent de rendre la ville plus belle, plus propre, et de faire d'importantes économies d'argent public. Car certaines incivilités coûtent cher. On les estime à près de 1 500 000 € chaque année. Une chose est sûre, **si chacun y met du sien on ira dans le bon sens.**



LES POUBELLES À LA BONNE HEURE

En centre-ville, les ordures ménagères doivent être sorties **chaque soir (sauf le dimanche) entre 18^h45 et 19^h30.**

Une poubelle déposée en dehors de ces horaires peut passer la journée dehors.

RÉSULTAT

Une dégradation visuelle qui engendre la saleté, une forte probabilité de finir éparpillée au milieu de la rue, et la prolifération de rats et de cafards.

Ce qu'on risque ?

Sortir sa poubelle en dehors des horaires obligatoires est passible d'une **amende de 35€.**

... ET AU BON ENDROIT

Il faut déposer ses sacs d'ordures ménagères, fermés, au pied de son immeuble dans les horaires indiqués. En dehors, vous pouvez les mettre dans un conteneur, jamais à côté. Les ordures jetées à côté des conteneurs du centre-ville engendrent un coût de ramassage supplémentaire pour la collectivité de près de 485 000 € par an.



LES MÉGOTS UN FLÉAU !



Chaque jour, ils sont des milliers à finir de se consumer sur le sol. Si beaucoup sont balayés, **la plupart terminent leur course dans le réseau pluvial et vont se jeter directement dans la rivière de l'Arc.** Ils mettent ensuite 1 à 2 ans pour se dégrader dans la nature.

LE BON GESTE

En 2014, la Ville a installé des cendriers sur les corbeilles du centre-ville. Il suffit d'écraser sa cigarette, de la jeter dans la poubelle, et le tour est joué ! On peut également se procurer un cendrier de poche.

RESPECTONS L'USAGE DES CORBEILLES

Les corbeilles sont destinées aux papiers et aux petits déchets.

Il faut en profiter et éviter de vider ses poches dans la rue.

Inutile aussi d'utiliser les corbeilles comme dépôts d'ordures ménagères.

Les gros sacs n'y entrent pas et finissent jetés à côté. Quant aux sacs plus petits, ils bourrent la corbeille et la rendent inutilisable jusqu'à la prochaine collecte.

RÉSULTAT

Le service du nettoyage doit prévoir jusqu'à trois passages supplémentaires pour le vidage des corbeilles et le ramassage des dépôts sauvages autour. Un coût important pour la collectivité : environ 250 000 € par an.

Ce qu'on risque ?

Une amende de 68 €



À BAS LES TAGS



Ils sont en net recul depuis que la Ville a fait appel à une entreprise extérieure avec obligation de résultat.

Mais la lutte anti-tags a un coût : près de 450 000€ par an.

Ce qu'on risque ?

Comparution devant le tribunal correctionnel qui peut prononcer une **amende s'élevant jusqu'à 3 800 €** (art. 398-15 du code pénal).

UNE PLACE VIDE N'EST PAS FORCÉMENT LIBRE



Pour stationner sur une place réservée aux personnes à mobilité réduite il faut détenir une carte spécifique.

Cette carte peut être obtenue par toute personne qui éprouve des difficultés à se déplacer ou n'est pas autonome dans ses déplacements. Une place vide, n'est donc pas forcément libre.

Ce qu'on risque ?

Une amende de 135 € et la mise en fourrière.

PRÊTONS L'OREILLE AUX AUTRES



Musique, bavardages sous les fenêtres des habitations...

On n'est pas forcément obligé de partager ses nuisances sonores avec les autres. **À partir de 22^h, on baisse le son et on parle moins fort.**

Et même en journée, il y a des règles à respecter.

Ce qu'on risque ?

Une amende de 68 €.

DÉJECTIONS CANINES, L'AFFAIRE EST DANS LE SAC



À Aix, on aime les animaux !
Mais comme partout ailleurs,
il est impératif que leurs
propriétaires soient bien élevés.
Quand son chien fait ses
besoins sur le trottoir, il faut
ramasser !

**La Ville met gratuitement des
sacs spécialement conçus à
cet effet à l'accueil de l'Hôtel
de Ville et dans les mairies
annexes.**

LE BON GESTE

Ramasser à l'aide d'un sac, le
fermer et le déposer dans la
corbeille la plus proche.

Ce qu'on risque ?

Une amende de 68 €.



MARRE DES CHEWING-GUM QUI COLLENT SOUS LES SEMELLES

**Il met 5 ans à se dégrader
dans la nature**, colle aux
semelles et dégrade les trottoirs.
Le chewing-gum est un fléau
qui, au lieu d'être jeté par terre,
peut se garder en bouche
jusqu'à la prochaine corbeille à
papiers...

**Son nettoyage a également un
coût : près de 220 000 € chaque
année** pour l'intervention de
machines hydrodécapeuses.

LA LONGUE VIE DES DÉCHETS...

Abandonnés dans la nature,
ils mettent parfois très longtemps
à disparaître.



Allumette
6 MOIS



Papier journal
JUSQU'À 12 MOIS



Cigarette
1 À 2 ANS



Chewing-gum
5 ANS



Canette en aluminium
JUSQU'À 100 ANS



Sac en plastique
JUSQU'À 1 000 ANS



Gobelet plastique
JUSQU'À 1 000 ANS



Bouteille en verre
4 000 ANS

...

NUMÉROS UTILES

MAIRIE AIX-PRESS

04 42 91 90 90

Mairie Aix'Press intervient pour tous les incidents du quotidien sur la voie publique : petits désordres sur chaussée ou trottoir, remise en place de potelets arrachés, installations d'un périmètre de sécurité dans l'attente de l'intervention du service compétent.
5 jours sur 7,
du lundi au vendredi,
de 8^h à 16^h30.

ENCOMBRANTS

N° Azur 0 810 00 31 10

La collecte s'effectue sur rendez-vous et a lieu le matin du mardi au vendredi.

Les objets doivent être présentés la veille à partir de 19^h. En centre-ville la collecte des encombrants se fait tous les soirs du lundi au samedi à partir de 19^h sans rendez-vous.

Les habitants sont invités à sortir les encombrants devant chez eux entre 18^h45 et 19^h30.

NB : Les encombrants, au nombre de trois maximum, doivent être déposés pour le passage de la benne au point de collecte des ordures ménagères.

MAIRIE

04 42 91 90 00

MAIRIE ANNEXES

LES HAUTS D'AIX

04 88 71 81 70

LES MILLES

04 42 24 20 30

LUYNES

04 42 24 00 42

PUYRICARD

04 42 92 10 43

ENCAGNANE CORSY

04 42 91 89 80

JAS DE BOUFFAN

04 88 71 81 85

PONT DE BERAUD

04 88 71 83 40

PONT DE L'ARC

04 88 71 83 50

VAL SAINT-ANDRE

04 88 71 83 80



Pour plus d'informations
connectez-vous sur
aixenprovence.fr